

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 103

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 10

À la fin, substituer aux mots :

« la stabilité globale des emplois exprimés en équivalents temps plein »

les mots :

« une évolution raisonnée des emplois exprimés en équivalents temps plein, selon les besoins réévalués annuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État et ses opérateurs ont besoin de pouvoir recruter des agents selon les besoins que la situation du pays impose. Il est tout à fait raisonnable d'augmenter l'ANSSI de 126 agents (sur 600 actuels) jusqu'en 2025 car cela répond à un besoin nouveau et important en matière de cybersécurité. Il serait aussi nécessaire d'augmenter les services instructeurs des projets d'énergie renouvelable (au moins 100 selon France énergie éolienne (FEE)) afin d'atteindre les objectifs de la loi sur l'accélération des EnR qui sera bientôt en discussion.

Dans cette période incertaine dans laquelle nous sommes rentrés, l'État et ses opérateurs devront sans cesse s'adapter à des contextes nouveaux et ils doivent être réactifs aussi en matière de ressources humaines afin de répondre au mieux aux besoins, parfois vitaux, de la population.